

Vote du produit et du taux de taxe professionnelle 2006

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1	Validation du Vice-Président	
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 73.01	Solde avant opération : 40 103 503 € Montant de l'opération : 40 103 503 € Solde après cette opération : 0 €

Au jour de l'envoi de ce rapport, la notification par les services de la Préfecture du montant des bases de taxe professionnelle prévisionnelles 2006 et, sur le même document, la notification du montant maximum pouvant être atteint par le taux de TP 2006, au regard des contraintes nées de la liaison des taux communaux et communautaire, ne nous sont pas encore parvenues.

Cependant, conformément aux Orientations Budgétaires (OB) 2006, il est proposé d'augmenter très modérément le taux de la Taxe Professionnelle sur 2006 en le portant de 15,30 % à 15,47 %.

Cette augmentation est permise car le taux de TP 2005 (15,30%) a été voté à un niveau moindre que l'autorisait le taux maximum de droit commun (15,47%) soit 0,17% de relèvement possible.

En l'absence de notification à ce jour mais au regard des éléments de variation intégrés dans l'étude de prospective budgétaire présentée par le cabinet CMK, sont retenues les hypothèses 2006 suivantes :

- variation des bases à + 2% (contre + 1,5% dans le rapport des Orientations Budgétaires 2006),
- taux de TP à 15,47%,
- augmentation des allocations compensatrices de l'Etat à + 1 % par rapport à 2005.

	2001	2002	2003	2004	2005 (notifié)	2006 (hypothèse)
Base TP	245 703 606	234 588 245	245 248 294	245 756 000	254 151 000	259 234 020
<i>Evolution de la base TP</i>		-4,52%	4,54%	0,21%	3,42%	2,00%
Taux de TP (en %)	13,34%	13,34%	14,30%	15,21%	15,30%	15,47%
Produit de TP (hors rôles supplémentaires 2005)	32 776 861	31 294 072	35 070 506	37 379 488	38 885 103	40 103 503
<i>Variation de produit de TP</i>		-4,52%	12,07%	6,58%	4,03%	3,13%
Allocations compensatrices de l'Etat	10 213 107	14 408 881	13 873 711	884 373	1 311 369	1 325 089
<i>Variation</i>		41,08%	-3,71%	-93,63%	48,28%	1,05%
Allocations compensatrices dont compensation sur la suppression de la part salaires	10 213 107	14 408 881	13 873 711	14 268 460	14 829 297	14 978 196
<i>Variation</i>		41,08%	-3,71%	2,85%	3,93%	1,00%

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition d'augmentation du taux de TP en 2006, au regard de la liaison des taux et de l'écart avec le taux maximum de droit commun de 2005, de faire varier le taux dans cette proportion.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 94

Contre : 3

Abstentions : 8